



Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 9 avril 2024
20h30 à la mairie

Présents : DOMICE S. – LAMARE A. - MAUFROY E. – DELAGNEAU L. - CORNAT G – MEYER T. – DE CUYPER L. – DEGRYSE P.

Absent excusé : LOFFROY J. (pouvoir à MAUFROY E.) – CHERRIER C. (pouvoir à DEGRYSE P.) – HELL P. - ESTEVE T.

Absent :

Secrétaire de séance : DELAGNEAU L.

Le compte rendu de dernier conseil municipal, du 11 mars, est validé à la majorité (1 abstention)

Ordre du jour

- ❖ - Vote du compte de gestion
- ❖ - Vote du compte administratif
- ❖ - Vote des taxes communales
- ❖ - Vote des subventions aux associations
- ❖ -Vote du budget 2024
- ❖ - Demandes de subventions

- ❖ - Divers

- Vote du compte de Gestion

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte de gestion de la commune.

Celui-ci est identique à celui reçu de la trésorerie.

Il se décompose comme suit,

En fonctionnement :

Dépense : 868 446,37 €

Recette : 921 111,13 €

En investissement :

Dépense : 393 654,34 €

Recette : 428 723,88 €

Monsieur le Maire soumet au vote le compte de gestion.

Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

- Vote du compte Administratif

Monsieur le Maire sort de la salle, après avoir donné la parole à Ludovic DE CUYPER, adjoint, pour la présentation du compte administratif.

En Fonctionnement :

Dépense : 868 446,37 €

Recette : 921 111,13 €

Résultat reporté : 32 896,36 €

Résultat de clôture positif : 85 561,12 €

En Investissement :

Dépense : 393 654,34 €

Recette : 428 723,88 €

Résultat reporté : 79 219,91 €

Résultat de clôture positif : 114 289,45 €

Au cumul :

Dépenses : 1 262 100,71 €

Recettes : 1 461 951,28 €

Résultat reporté positif : 112 116,27 €

Soit un résultat de clôture excédentaire : 199 850,57 €

Ludovic DE CUYPER soumet au vote le compte administratif 2023.

Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée une fois le vote effectué, et demande le résultat de celui-ci.

- Vote des taxes communales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'en réunion de travail du 2 avril, il a été décidé de ne pas augmenter les taxes communales.

Les barèmes de bases ayant été augmentés de 4 %, la commission n'a pas souhaité les augmenter.

Monsieur le Maire précise que les taux de références 2024 restent inchangés et seront donc pour :

- La taxe foncière sur le bâti (TFB) : 38.57
- La taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 49.68

- La taxe d'habitation (TH) : 9.29 (sur les résidences secondaires et logements vacants)

Monsieur le Maire soumet ces différents taux au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité valide les taux.

- Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du budget, doit toujours être surveillée.

Lors de la réunion de travail du 2 avril, il a été décidé de ne pas accorder de subvention aux associations.

Il précise que ça n'a pas été un choix facile à prendre.

Cependant, Il est rappelé que des bâtiments communaux sont mis à disposition gracieusement aux associations et qu'aucune compensation ne leur est demandée pour l'usage de ceux-ci.

Monsieur le Maire soumet au vote de ne pas accorder de subvention aux associations cette année.

Le conseil municipal à la majorité valide ce choix (3 contre – 1 abstention)

- Vote du budget 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2024, travaillé lors de la réunion de travail le 2 courant.

Le budget de fonctionnement ressort en suréquilibre, incluant le report excédentaire de 2023, pour un montant de 23 031,12 €.

Au niveau des dépenses :

- Charges à caractères générales : 212 197 €
- Charges de personnels frais assimilés : 188 710 €
- Atténuation de produits : 74 451 €
- Opération d'ordre entre section : 75 714 €
- Autres charges de gestion courante : 225 514 €
- Charges financières : 11 100 €
- Charges exceptionnelles : 400 €

Soit pour le budget de fonctionnement en dépense le montant est de **788 086 €**

Au niveau des recettes :

- Atténuations de charges : 1 500 €
- Produits services du domaine et ventes diverses : 20 700 €
- Impôts et taxes : 529 034 €
- Dotations et participations : 142 633 €
- Autres produits de gestion courante : 21 860 €
- Produits Financiers : 10 €
- Produits Exceptionnels : 500 €
- Opération d'ordre en section : 7 027 €

Le report excédentaire de fonctionnement de 2023 est de 85 561,12 €

Le budget de fonctionnement en recette est donc de **808 825,12 €**

Le budget d'investissement ressort en suréquilibre pour un montant de 3 324,95 €.

Au niveau des dépenses :

- Emprunts et dettes assimilées : 286 900 €
- Immobilisations corporelles : 101 577 €
- Opérations d'ordre entre sections : 7 027 €
- Restes à réaliser : 11 040 €

Le budget de dépenses d'investissement est donc de **406 544 €**

Au niveau des recettes :

- Opérations d'ordre entre section : 25 714 €
- Dotations fond divers et réserves : 32 657 €
- Subventions d'investissement : 102 169 €
- Produits de cession d'immobilisations : 50 000 €
- Restes à réaliser : 85 039,50 €

Le report excédentaire d'investissement de 2023 est de 114 289,45 €

Le budget d'investissement en recette est de **409 868,95 €**

Monsieur le Maire précise que n'ayant pas encore eu les notifications d'attributions des demandes de subventions de la Préfecture pour la DSIL supplémentaire, de 91 667 €, celle-ci n'est pas inscrite dans ce budget.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote le budget 2024.

Le conseil municipal valide à la majorité le budget 2024 (2 contre – 1 abstention)

- Demande de subventions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote de demande de subventions aux différentes instances concernant les projets de :

Travaux d'étanchéité et de sécurité de l'abbatiale

Montant Ht des devis : 13 034 €, comprenant la réparation du tableau central de détection incendie (1 970 €) par ABC Sécurité, Barrières Mefran (1 500 €), **modification de la charpente pour un accès moins dangereux de chez Vaucouleur (6 596 €)** et de la société Marshall pour la réfection des solins de l'abbatiale (2 968 €).

Le montant de la sollicitation est de 50 % auprès de la DRAC, soit 6 517 € et de 25 % auprès de la Communauté de communes, soit 3 259 €.

Le reste à charge de la commune sera donc de 3 258 €.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal,

DE VALIDER les montants de demande de subventions, sollicités sus mentionnés.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

DELIBERATION : Le conseil, à la majorité autorise Monsieur le Maire à demander ces deux demandes de subventions auprès de la DRAC et de la Communauté de communes (2 abstentions).

- Divers

Participation de l'UNP 89 à la cérémonie du 8 mai 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée AVOIR reçu un courrier de l'Union Nationale des Parachutistes, représenté par l'UNP89 section Lieutenant-colonel Max COET, pour informer de leur participation à la commémoration du 8 mai 2024 à Pontigny.

Avis d'enquête publique du SCoT du Grand Auxerrois

Monsieur le Maire annonce avoir reçu du Président du PETR, Crescent Marault un avis d'enquête publique concernant son projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Ce projet arrêté de SCOT du Grand Auxerrois est soumis à enquête publique ouverte à compter du mercredi 17 avril 2024 à 9h30 jusqu'au vendredi 31 mai 2024, à 17 heures inclus, soit pour une durée de 40 jour consécutive.

L'enquête publique se déroulera aux lieux, dates et heures définis dans l'arrêté, conformément à la législation en vigueur.

Monsieur le Maire précise que cet arrêté est affiché en mairie.

Intervention de Pauline Degryse :

Un document de l'Association Orgue à Pontigny a été distribué dans les boites aux lettres de habitants du Village. Il reprend, entre autres le financement de la restauration de l'Orgue et des différentes subventions reçues. Cependant la subvention supplémentaire de 91 667 € mentionnée n'est pas encore accordée par la DRAC. Le document étant signé par Monsieur le Maire, certains conseillers souhaiteraient un courrier rectificatif qui sera transmis à tous les habitants.

Intervention Sandrine Domicé :

Une habitante du Village regrette qu'il n'y ai pas plus de trajet en bus pour pouvoir se rendre sur Auxerre ou Chablis.

Ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises, il avait été proposé, notamment d'en informer la région Bourgogne Franche Comté car c'est elle qui a la compétence des transports. Cette habitante souhaiterait également des navettes entre la gare de Vergigny pour aller à Saint Florentin.

Monsieur le Maire laisse la parole au public :

- Feu d'artifice :

Il est demandé pourquoi le Feu d'artifice ne bénéficie qu'aux Pompiers et pas aux autres associations.

Lors de la décision de faire un feu d'artifice cette année, en discutant avec les pompiers, Monsieur le Maire a su qu'ils préparaient un évènement le 6 Juillet 2024 et leur a proposé de faire le feu le même jour. En réunion de travail, plusieurs conseillers ont

indiqué qu'il aurait fallu réunir toutes les associations et leur proposer de faire un évènement commun autour du feu d'artifice. Le conseil précise, qu'il n'est pas trop tard pour réunir toutes les associations et discuter de ce qui pourrait être fait. Et il est précisé qu'il n'est pas trop pour déplacer le feu à une autre date et que toutes les associations en profite.

- *Rue André Merle :*

Les problèmes de stationnement avec Emmaüs sont toujours d'actualité.

Monsieur le Maire a téléphoné au directeur du site et lui a répondu que ce n'était pas à lui de gérer le stationnement. Le conseil municipal n'est pas d'accord, à partir du moment où ils reçoivent du public, Emmaüs est concerné par les problèmes de stationnement autour de son site et que celui-ci ne gêne pas les riverains.

Il est prévu des achats de barrières pour améliorer le stationnement. La rue étant départementale, il faudra présenter au Département les modifications à prendre en cas d'aménagement.

- *Prêt Relais pour l'Orgue :*

Il est demandé comment la commune va rembourser le prêt relais en cours. A sa connaissance, malgré les diverses subventions reçues et à recevoir et le FCTVA, il n'y aura pas assez de trésorerie pour rembourser le solde en septembre 2024. Monsieur Le Maire indique que le remboursement sera fait dans les délais.

- *Panneau Pocket :*

Il est demandé quand serons-nous abonnés à Panneau Pocket, afin de prévenir les administrés des prévisions météo ou autres, car le panneau lumineux situé sur N77 près de la Halle ne sert à rien, on n'a pas le temps de lire en passant en voiture. Au moment des inondations, elle n'a pas reçu le SMS envoyé par Vigicrue

Pour le moment, la commune est encore engagée avec le panneau lumineux pour quelques années. L'abonnement à Panneau Pocket a déjà été évoqué en réunion de travail, mais afin de limiter les coûts, la commune attend la fin de l'engagement avec le fournisseur du panneau lumineux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 21h25